



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

SOLICITATION AMENDMENT / MODIFICATION DE L'INVITATION

RETURN BIDS TO / RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Directeur, Contrats des services (DC Svc) 3 À l'attention de :
Natalie Provost, D Svcs C 3-3-4
Par courriel à : Natalie.Provost@forces.gc.ca

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes

Comments – Commentaires

**THIS DOCUMENT CONTAINS NO SECURITY REQUIREMENT/
CE DOCUMENT NE CONTIENT PAS UNE EXIGENCE DE SÉCURITÉ.**

<p>Solicitation Closes / L'invitation prend fin:</p> <p>At / à: 02:00 PM heure normale de l'Est (HNE)</p> <p>On / le: 11 février 2022</p>
--

Title / Titre	
Appareils de chauffage à air forcé	
Solicitation No. / N° de l'invitation	Amendment No. / N° de la modification
W6369-22-A071	001
Date of Amendment / Date de la modification	
20 janvier 2022	
Address Enquiries to / Adresser toutes questions à:	
À l'attention de : Natalie Provost, DC Svc 3-3-4 Par courriel à : Natalie.Provost@forces.gc.ca	
Telephone No. / N° de téléphone	FAX No. / N° de fax
Destination	
Quartier général de la Défense nationale 101, promenade Colonel By Ottawa, Ontario K1A 0K2	

Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions : Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery Required / Livraison exigée	Delivery Offered / Livraison proposée
Vendor Name and Address / Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) / Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name – Nom _____ Title – Titre _____	
Signature _____ Date _____	

**LA MODIFICATION 001 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS N° W6369-22-A071 VISE À :**

1. Répondre aux questions soulevées à ce jour;
2. Prolonger la date de clôture de la demande de soumission du 7 février 2022 au 11 février 2022;
3. Modifier le paragraphe pour clarifier la section 5.1.1.12 de l'annexe A – Énoncé des besoins.

QUESTIONS ET RÉPONSES :

Question 1	<p>Le gouvernement souhaiterait-il qu'on lui propose un autre modèle de prix? Par exemple, fournir les ventilateurs en consignment au moyen d'achats de produits consommables?</p> <p>Si oui, serait-il préférable de présenter deux soumissions distinctes ou d'inclure cette option dans la soumission principale?</p> <p>Y a-t-il un intérêt à l'égard d'incitatifs financiers ou à valeur ajoutée, ou des incitatifs non financiers et à valeur ajoutée?</p> <p>Compte tenu de la pénurie mondiale de composants électroniques et des contraintes de production en raison de ressources limitées, le gouvernement du Canada envisagerait-il de reporter la livraison des 127 premières unités? Si oui, quel est le délai le plus éloigné que l'on pourrait nous accorder?</p>
Réponse 1	Le Canada a étudié la question. La demande de soumission demeurera inchangée.

Question 2	<p>Étant donné la pénurie mondiale de composants électroniques et les contraintes de production découlant du fait que les ressources sont limitées, le gouvernement du Canada pourrait-il envisager de reporter la livraison des 127 premiers appareils?</p> <p>Dans l'affirmative, jusqu'à quand cette livraison peut-elle être reportée?</p>
Réponse 2	Il est nécessaire que les appareils de chauffage à air forcé soient livrés au plus tard le 31 mars 2022.

Question 3	Les volumes des couvertures (consommables) seront-ils utilisés pour évaluer les prix, ou l'évaluation sera-t-elle basée seulement sur les appareils pour souffler l'air?
Réponse 3	Pour évaluer les prix, le gouvernement du Canada se basera sur les quantités telles qu'indiquées à la pièce jointe 1 de la partie 3 – Barème de prix.

Question 4	Pourriez-vous indiquer le volume prévu/estimé de couvertures/consommables nécessaires pour le contrat?
Réponse 4	Le Canada demande les quantités qui sont précisées dans la pièce jointe 1 de la partie 3 – Barème de prix.



Question 5	Point 5.1.1.12. – Avoir un temps de chauffage de cinq minutes ou moins. Pouvez-vous donner des précisions sur ce point? Que voulez-vous dire?
Réponse 5	L'appareil de chauffage à air forcé doit avoir un temps de préchauffage d'au plus cinq minutes. La température cible doit être atteinte en cinq minutes au maximum.

Question 6	D'après notre compréhension, il s'agit d'un marché de trois ans. Pouvez-vous préciser si les 127 appareils de chauffage seront achetés la première année du contrat, ou pendant la période de trois ans du contrat? Autre chose : seront-ils commandés en un envoi ou faudra-t-il échelonner les envois?
Réponse 6	Les 127 appareils de chauffage sont tous requis pour la période initiale, au plus tard le 31 mars 2022. Les quantités facultatives, soit au plus 50 appareils de chauffage, pourraient être commandées en un envoi ou en envois échelonnés pendant la période de trois ans du contrat, au fur et à mesure des besoins et selon la demande future du Canada.

PAR LA PRÉSENTE, LA DEMANDE DE SOUMISSION N° W6369-22-A071 EST MODIFIÉE COMME SUIVANT :

1.1 **SUPPRIMER** « 7 février 2022 » à la page 1 et le **REEMPLACER** par « 11 février 2022 ».

1.2 **SUPPRIMER** intégralement la section 5.1.1.12 de l'annexe A – Énoncé des besoins et la **REEMPLACER** par ce qui suit:

5.1.1.12 Avoir un temps préchauffage d'au plus cinq minutes;

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.